



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TIOÇAN***

*de la société RIVERE SCIENTIFIC LTD
enregistrée sous le n° 2025-1352*

L'autorisation de mise sur le marché **est modifiée**. La dénomination du produit **NEOLA** (anciennement second nom commercial) est retirée et est remplacée par la dénomination **VONET**.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TIOCAN VONET	
Dénomination retirée	NEOLA	
Type de produit	Générique	
Titulaire	RIVERE SCIENTIFIC LTD Berkeley Square House, Berkeley Square London, W1J 6BD, United Kingdom Royaume-Uni	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	250 g/L - prothioconazole	
Produit de référence	Nom commercial	JOAO
	N° AMM	2060116
Numéro d'intrant	525-2018.01	
Numéro d'AMM	2200619	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 18/06/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Brice BIAUD
33BC435FF8C6444...